

Académie de POITIERS

Collège Jean Rostand

6 rue de la jeunesse

86170 Neuville-de-Poitou

PROCES – VERBAL DE LA SÉANCE du conseil d'administration

Date : 06 février 2024

Année scolaire : 2023-2024

Numéro de séance : 4

Date de transmission de la convocation aux membres : 26 janvier 2024

1^{ère} convocation (oui/non) : oui

2^{ème} convocation (oui/non) : (en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : M. Baudet

Secrétaire de séance : Mme Boinard

Quorum : 16

Nombre de présents : 22

Ordre du jour

I – Vie pédagogique et éducative :

1. Projets d'actions pédagogiques
2. Bilan sur l'enquête nationale sur le harcèlement scolaire
3. Présentation du protocole relatif au remplacement de courte durée
4. Point sur la mise en œuvre du plan relatif au remplacement de courte durée
5. Présentation des missions (IMP) 2023-2024

II – Fonctionnement général (hors points I et III)

1. Conventions et contrats

III – Vie budgétaire et financière

1. Dons du Foyer Socio-Educatif

IV – Questions diverses

A déposer au secrétariat 24 heures avant la date du conseil

PRÉSENCE au CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 06 février 2024

	Qualité	Titulaires			Suppléants				
		Nom - Prénom	P [X]	A [X]	E [X]	Nom - Prénom	P [X]	A [X]	E [X]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Baudet Vincent	X						
	Principale adjointe	Boinard Sabrina	X						
	Gestionnaire	Brivois Lisbeth	X						
	C.P.E.	Baubau Edwige	X						
ÉLUS LOCAUX	Conseil Départemental Vienne	Saint-Pé Séverine			X				
	Conseil Départemental Vienne	Chebassier Valérie			X				
	Groupement de communes	Poupeau Anita	X						
	Commune siège	Praud Samuel	X						
	Commune siège								
PERSONNALITÉ QUALIFIÉE		Parthenay Eric			X				
PERSONNALITÉ QUALIFIÉE		Petit Alain			X				
PERSONNELS DE L'ÉTABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	Ecalle Manuela	X						
		Bernardon Emmanuelle	X						
		Dubosc Ariane	X						
		Delafosse Christophe	X						
		Prim Bastian			X	Trioux Manon	X		
		de Fuisseaux Nathalie			X				
		Chaumet Eric			X	Lallemand Béatrice	X		
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	Chauveau Pascal			X				
		Poisson Emilie			X				
		Chausseray Stéphanie	X						
PARENTS D'ÉLÈVES et ÉLÈVES	Parents d'élèves	Bonnet Hervé			X	Garnier Nicolas	X		
		Gauthier Stéphanie	X						
		Laville Bérengère	X						
		Descoux Gwenaëlle			X	Barisset Nolwenn	X		
		Frin Aurélie	X						
		Roume Laëtitia	X						
		Graveleau Stéphane	X						
	Elèves	Barbot Arthur			X				
		Dupain Moreau Emmy	X						
		N'Guyen Cali	X						

[x] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

Préambule

Le président du conseil, M. Baudet, ouvre la séance à 18h05.

Nombre de présents en début de séance : 22.

Le secrétariat de séance est confié à Mme Boinard.

M. Baudet informe que le prochain conseil d'administration aura lieu le lundi 11 mars 2024.

M. Baudet indique d'une question diverse a été déposée par la fédération des parents d'élèves et qu'elle sera traitée en dernier point de l'ordre du jour.

M. Baudet demande s'il y a des remarques à faire sur le compte rendu du conseil d'administration du jeudi 23 novembre 2023.

Aucune remarque n'ayant été faite, le compte rendu est proposé au vote.

VOTE N° 1 – Le conseil d'administration vote le compte rendu du conseil d'administration du jeudi 23 novembre 2023		
POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

I – Vie pédagogique et éducative

1 - Projets d'actions pédagogiques

M. Baudet présente les actions pédagogiques sans incidence financière pour les familles.

Date	Dénomination du projet	Dépositaire du projet	Elèves concernés	
07 et 14/11/2023 12 et 19/12/2023	Poitiers Film Festival – Ateliers de réalisation radiophonique animés par Agathe Gallo	Mmes Audebrand, Blin et Gourdon	5E	Financement par le TAP
05/12/2023	Cap Métiers Tour « métiers du numérique » - LP2i	Mme Debiais et M. Frappier	35 élèves de 4 ^{ème}	Financement par le Rectorat
19/01/2024	Cordées de la réussite – Webradio – Lycée Nelson Mandela	Mme Blin	21 élèves de la webradio	
19/01/2024	Concours Aristeia – Epreuves de qualification	Mme Ecalle	Elèves de 3 ^{ème} latinistes et hellénistes	
22/01/2024	Parcours Avenir – Réunion d'information sur l'orientation, l'affectation et le DNB		Parents et élèves de 3 ^{ème}	
06/02/2024	Résidence d'écriture – la Folle journée du Non -	Mme Blin	Toute la communauté scolaire	Financement par la BDV

Date	Dénomination du projet	Dépositaire du projet	Elèves concernés	
12 et 16/02/2024	Ateliers « mes cosmétiques et ma santé » - CPIE Seuil du Poitou - Claire Touchard	Mme Delarue	Niveau 3 ^{ème}	Adhésion au CPIE financée par le collège (25,00 €) Achat des ingrédients pour confectionner un cosmétique par les élèves financé par le collège (60,00 €) Animations financées par l'ARS (310,00 €)
14/02/2024	Visite et atelier aux archives départementales à Poitiers	Mme Oble-Joulain	3E	Visite et transport financés par le Conseil Départemental de la Vienne
15/02/2024	Parcours Avenir – Présentation de la 3 ^{ème} prépa-métiers		Elèves volontaires de 4 ^{ème}	
06/03/2024	Visite et atelier aux archives départementales à Poitiers	Mme Oble-Joulain	4C	Visite et transport financés par le Conseil Départemental de la Vienne
Du 12/03 au 26/03/2024	Présentation du collège dans les écoles du secteur		Parents et élèves de CM2	
21/03/2024	Sortie à la faculté des sports – Découverte des filières STAPS	M. Picalausa	Elèves de 4 ^{ème} et 3 ^{ème} de la classe football	Transport (minibus) financé par le collège (131,00 €)
05/04/2024	Visite animée de l'exposition « Du Colisée à l'amphithéâtre de Poitiers » - Espace Mendès France Ateliers écriture romaine et ateliers fresque romaine – Musée archéologique de Civaux	Mmes Ecalle et Ximènes	Niveau 6 ^{ème}	Espace Mendès France : location + visites animées + frais de déplacement financés par le collège (466,65 €) Musée archéologique financé par le pass culture (242,64 €)
12/04/2024 matin	Cross	L'équipe d'EPS	Tous les élèves + élèves de CM2	
29/04 au 03/05/2024	Pass'art – Intervenant Cirque Marteau	Mme Blin et M. Hecht	Classe ULIS	Financement par la CCHP (1 728,00 €)

M. Baudet présente les actions pédagogiques avec incidence financière pour les familles.

Lors du conseil d'administration du 28 septembre 2023, pour la sortie à Oradour sur Glane, nous avons voté le montant de la participation des familles par élève à hauteur de 15,00 €. Cette action bénéficiait à quatre classes de 3^{ème}. Or, d'une part, cette sortie est proposée à deux classes supplémentaires et, d'autre part, l'association AIPEN fait un don. Par conséquent, le prix par élève passe à 6,00 €.

Date	Dénomination du projet	Dépositaire du projet	Classes concernées	Participation des élèves	Part. établissement	Prix par élève
04 et 19/03/2024 07/05/2024	Sortie Oradour sur Glane	Mme Ximénes	Niveau 3 ^{ème} + 4E	984,00 € + Billetterie financée par le pass culture 1 252,00 €	381,00 € + Don de l'AIPEN 1 640,00 €	6,00 €

Date	Dénomination du projet	Dépositaire du projet	Classes concernées	Part. FSE par élève	Prix par élève
25/03/2024	Concours « Drôles de maths »	Mme Lallemand	54 élèves volontaires de 6 ^{ème}	2,00 €	2,00 €

VOTE N °2 – Le conseil d'administration vote la prévision des sorties et de l'action pédagogique avec incidence financière pour les familles

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2 - Bilan sur l'enquête nationale sur le harcèlement scolaire (Annexe 1)

M. Baudet rappelle qu'à la demande de Monsieur le Ministre de l'Education nationale, parallèlement à la journée de lutte contre le harcèlement, une grille d'auto-évaluation anonyme à destination des élèves a été renseignée entre le 09 et le 15 novembre 2023. L'objectif de cette enquête visant à évaluer si les élèves sont susceptibles d'être victimes de harcèlement au collège.

De manière à faciliter la restitution des résultats, les élèves ont répondu à ce questionnaire d'auto-évaluation sous l'application Pronote.

M. Baudet énonce que nous avons 92 % de nos élèves qui ont renseigné ce questionnaire.

M. le Président indique que les membres du conseil d'administration ont été destinataires, lors de l'envoi de l'ordre du jour, des résultats aux 44 questions posées aux élèves, sous forme de graphique.

Par ailleurs, M. Baudet déclare que le collège, depuis deux ans, a mis en œuvre le programme PHARe. Ce programme permet la prévention et le traitement des situations de harcèlement entre les élèves.

De plus, M. le Principal rappelle quoi faire face à une situation de harcèlement : que l'on soit victime ou témoin, il est possible de signaler une situation à l'équipe de direction, à la conseillère principale d'éducation, aux élèves ambassadeurs PHARe ou à l'équipe ressource PHARe. Le numéro d'alerte 3018 est également disponible pour aider face aux situations de harcèlement ou cyberharcèlement.

3 - Présentation du protocole relatif au remplacement de courte durée (Annexes 2 et 3)

M. Baudet indique que le décret n°2023-732 du 08 août 2023 relatif au remplacement de courte durée dans les établissements du second degré présente l'organisation de ce service. Il prévoit notamment dans son article 2 l'élaboration d'un plan annuel.

M. le Principal présente et explicite le protocole relatif au remplacement de courte durée entériné lors du conseil pédagogique du mardi 16 janvier 2024.

4 - Point sur la mise en œuvre du plan relatif au remplacement de courte durée (Annexe 4)

M. Baudet expose un bilan d'étape du plan RCD en s'appuyant sur un support.

5 – Présentation des missions (IMP) 2023-2024 (Annexe 5)

M. Baudet indique que les IMP (Indemnités pour Missions Particulières) sont destinées à rémunérer toutes les activités d'intérêt pédagogique et éducatif qui ne relèvent pas du « face à face » pédagogique. Une IMP équivaut à 1250 € brut annuel. Il indique que le collège a été doté cette année de 9,25 IMP et que le conseil pédagogique du 09 octobre 2023 en a acté la répartition.

VOTE N 3° – Le conseil d'administration vote la répartition des IMP		
POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

II – Fonctionnement général (hors points I et III)

1 - Conventions et contrats

M. Baudet présente deux contrats et cinq conventions :

♦ 1^{er} contrat :

Un contrat d'entretien de l'adoucisseur d'eau du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024 renouvelable deux fois si aucun changement de prix sauf si dénonciation par courrier.

Le contrat doit être voté par les membres du conseil d'administration pour permettre à M. Baudet de le signer.

VOTE N °4 – Le conseil d'administration vote le contrat d'entretien de l'adoucisseur d'eau		
POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

♦ 2^{ème} contrat :

Un contrat de location de l'espace « Jean Dousset » entre la Mairie de Neuville-de-Poitou et le collège pour le jeudi 15 février 2024. En effet, le collège associé à trois autres collèges (Latillé, Saint-Jean-de-Sauves et Mirebeau) organise un forum des métiers et des formations. Lors de cet événement, tous les élèves de 3^{ème} et des élèves de 4^{ème} pourront rencontrer des professionnels et des organismes de formation.

La Mairie met à disposition cette salle à titre gracieux. Le collège s'acquitte de la somme de 200,00 € pour le chauffage.

Le contrat doit être voté par les membres du conseil d'administration pour permettre à M. Baudet de le signer.

VOTE N °5 – Le conseil d'administration vote le contrat de location de l'espace « Jean Dousset »		
POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

♦ 1^{ère} convention :

Une convention pour la mise en place de parcours du Pass'art entre la Communauté de Communes du Haut-Poitou (CCHP), les intervenants du Pass'art – l'association Cirque Marteau – et le collège.

Les actions du Pass'art s'inscrivent dans le dispositif des PEAC (Parcours d'Education Artistique et Culturelle).

Le projet a été retenu par une commission bipartite entre le Rectorat et la CCHP.

Le projet – arts du spectacle vivant / cirque - est à destination des élèves de la classe ULIS. Les interventions auront lieu du 29 avril au 03 mai 2024. Le financement est pris en charge par la CCHP et le coût total est de 1 728,00 €.

La durée de la convention s'étend de septembre 2023 à juin 2024.

La convention doit être votée par les membres du conseil d'administration pour permettre à M. Baudet de la signer.

VOTE N °6 – Le conseil d'administration vote la convention pour la mise en œuvre d'un parcours du Pass'art entre la CCHP, les intervenants (association Cirque Marteau) et le collège		
POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

♦ 2^{ème} convention :

Une convention pour la mise en place du défi lecture #Livr'ensemble dans le cadre des PEAC du Haut-Poitou entre la Communauté de Communes du Haut-Poitou (CCHP), la commune de Neuville-de-Poitou et le collège.

Cette action est organisée conjointement entre la CCHP, la médiathèque Neuville-de-Poitou et le collège et a pour objectif de créer une histoire commune de lecture au sein d'un groupe de collégiens. De plus, une rencontre autour des ouvrages ou avec un des auteurs sera proposée en fin de parcours.

La convention prend effet à compter du 04 septembre 2023 et prendra fin au 05 juillet 2024.

La convention doit être votée par les membres du conseil d'administration pour permettre à M. Baudet de la signer.

VOTE N °7 – Le conseil d'administration vote la convention pour la mise en œuvre du défi lecture #Livr'ensemble entre la CCHP, la commune de Neuville-de-Poitou et le collège		
POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

♦ 3^{ème} convention :

La Communauté de Communes du Haut Poitou (CCHP) souhaite de nouveau utiliser des locaux scolaires en dehors du temps de présence des élèves.

Ces locaux seront utilisés pour l'organisation d'un stage BAFA du samedi 20 avril au samedi 27 avril 2024.

Le nombre de participants s'élève à 25 personnes maximum.

Le collège mettra à disposition, à titre onéreux à raison de 50 € par jour, les locaux suivants : le bâtiment « technologique » et les sanitaires filles sous le préau.

La convention doit être votée par les membres du conseil d'administration pour permettre à M. Baudet de la signer.

VOTE N °8 – Le conseil d'administration vote la convention de mise à disposition de locaux scolaires en dehors du temps de présence des élèves avec le Département de la Vienne et la Communauté de Communes du Haut Poitou		
--	--	--

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

♦ 4^{ème} convention :

Une convention de mutualisation inter-établissements de la Vienne qui a pour objet de mutualiser les frais de fonctionnement des consultations collectives des EPLE et EPA.

Cette mutualisation est gérée dans le cadre d'un groupement de service par l'Agent Comptable du lycée Victor Hugo à Poitiers.

Le montant de la participation annuelle de chacun des adhérents est fixé forfaitairement à 200,00 €.

La convention prend effet au 01 janvier 2024 pour une durée d'un an, renouvelable trois fois par tacite reconduction.

La convention doit être votée par les membres du conseil d'administration pour permettre à M. Baudet de la signer.

VOTE N °9 – Le conseil d'administration vote la convention de mutualisation inter-établissements de la Vienne		
--	--	--

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

♦ 5^{ème} convention :

Une convention d'adhésion aux groupements de commandes coordonnés par le lycée Victor Hugo de Poitiers.

Il est proposé la reconduction, à partir du 01 janvier 2025, au marché de vérification réglementaire des installations de gaz, d'électricité, des ascenseurs et monte-charges et le contrôle périodique de l'efficacité énergétique des chaudières (durée un an et renouvelable trois fois).

La convention doit être votée par les membres du conseil d'administration pour permettre à M. Baudet de la signer.

VOTE N °10 – Le conseil d'administration vote la convention pour la reconduction, à compter du 1^{er} janvier 2025, au marché de vérification réglementaire des installations de gaz, d'électricité, des ascenseurs et monte-charges et le contrôle périodique de l'efficacité énergétiques des chaudières		
---	--	--

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

III – Vie budgétaire et financière

1 - Dons du Foyer Socio-Educatif

M. Baudet informe les membres du conseil d'administration de dons du FSE pour le collège.

♦ 1^{er} don :

209,10 € pour la participation à un concours en Anglais « The Big Challenge » pour des élèves volontaires de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} (123 élèves).

♦ 2^{ème} don :

88,40 € pour la participation à un concours en Espagnol « El Campeonato » pour des élèves volontaires de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} (52 élèves).

♦ 3^{ème} don :

108,00 € pour la participation à un concours en Mathématiques « Drôles de maths » pour des élèves volontaires de 6^{ème} (54 élèves).

VOTE N °11 – Le conseil d'administration vote les dons du FSE		
POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

IV – Questions diverses

M. Baudet donne la parole aux représentants des parents d'élèves.

Question : « nous avons eu des remontées de parents mais aussi d'élèves sur une baisse de la qualité et du goût des repas depuis plusieurs semaines.

En parallèle, nous avons aussi eu l'information d'un arrêt maladie de longue durée d'un membre du personnel de la restauration, pouvez-vous nous en dire plus ? ».

M. Baudet indique que le chef de cuisine ainsi que le second de cuisine sont absents pour des raisons médicales depuis le retour des vacances de fin d'année civile. Les deux personnels sont remplacés.

Certes, avec un changement de personnels, les habitudes sont modifiées mais en aucun cas, la qualité ne se dégrade. Par contre, le chef apporte dans ses recettes une touche personnel. Les sensations gustatives sont un ressenti personnel.

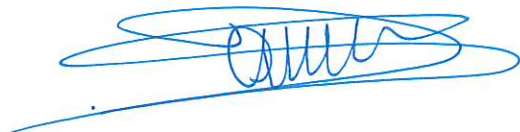
M. Praud apporte quelques informations sur la journée du 25 mai 2024. La commune de Neuville-de-Poitou est un des sept sites qui accueillera la flamme olympique.

Programme de la journée :

- de 10h00 à 11h00 : passage de la flamme
- à 11h00 : cérémonie d'ouverture
- à 18h00 : cérémonie de clôture
- à 19h00 et 21h00 : concerts
- à 23h00 : feu d'artifice

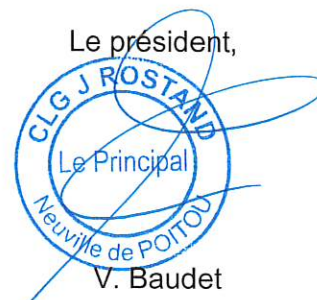
La séance est levée à 19h18.

La secrétaire de séance,



S. Boinard

Le président,

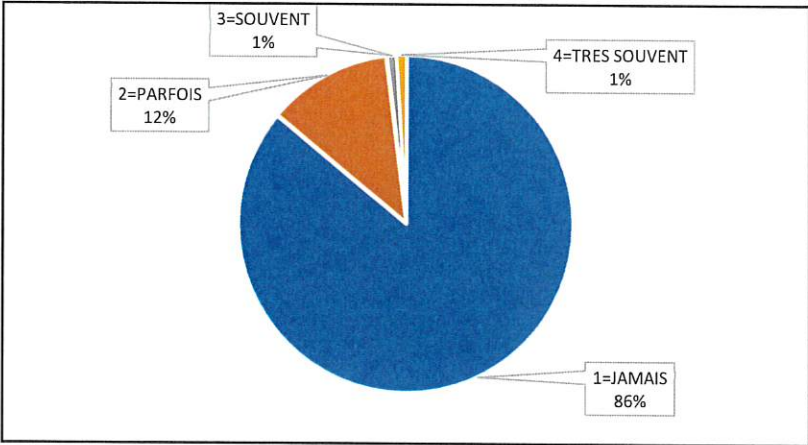


V. Baudet

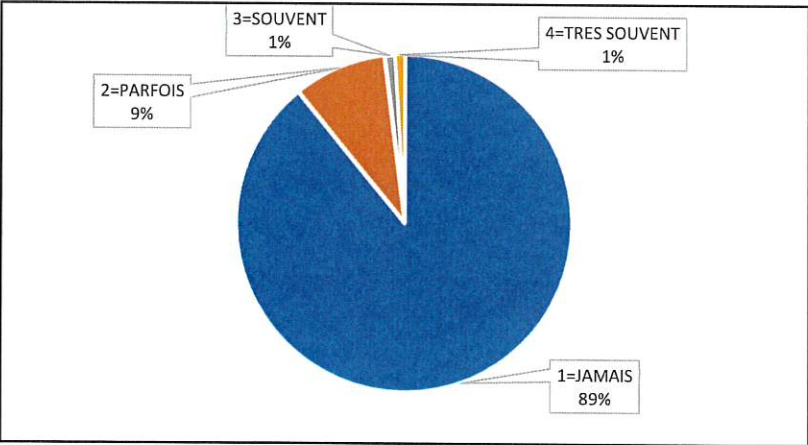


Questionnaire NAH
Collège Jean Rostand - Neuville-de-Poitou

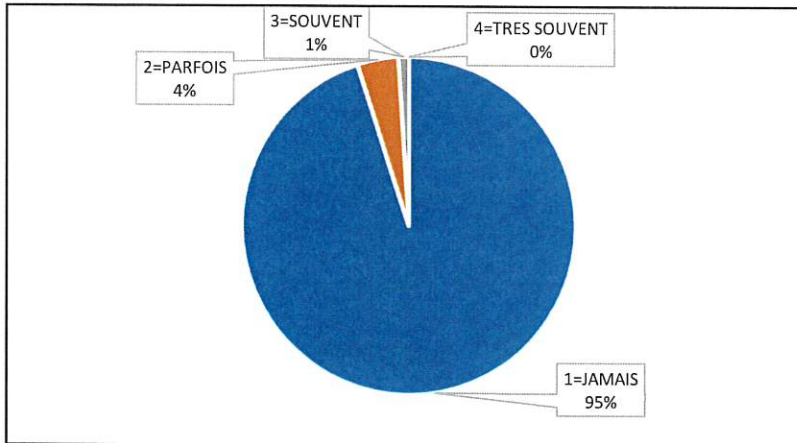
Q1 **As-tu peur d'aller au collège à cause d'un ou plusieurs élèves ?**



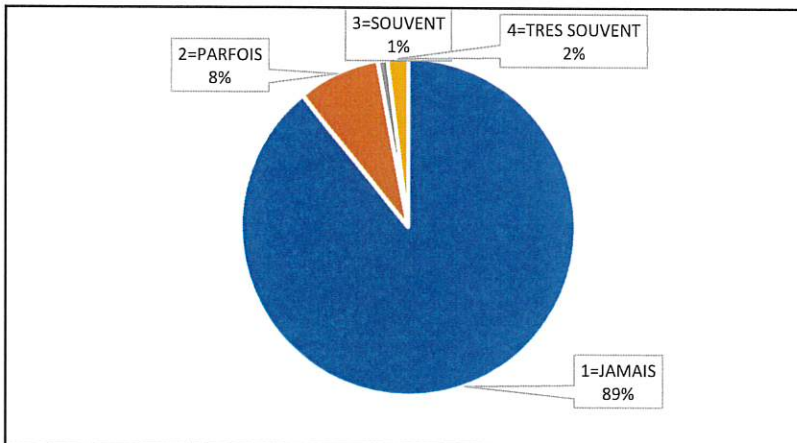
Q2 **As-tu peur d'aller en récréation à cause d'un ou plusieurs élèves ?**



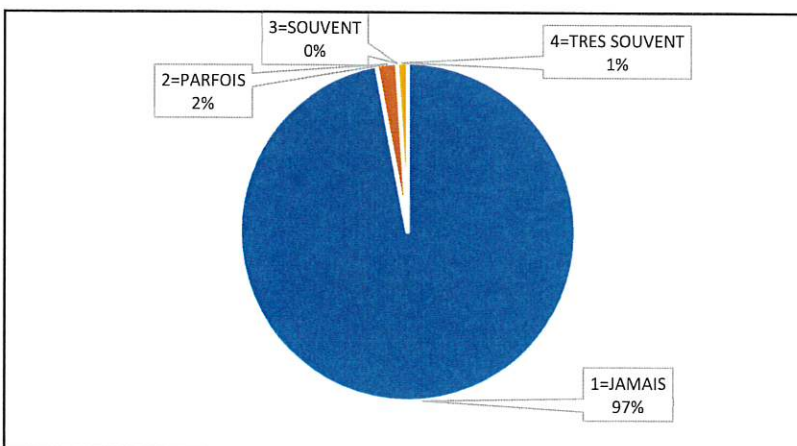
Q3 As-tu peur sur le trajet du collège à cause d'un ou plusieurs élèves ?



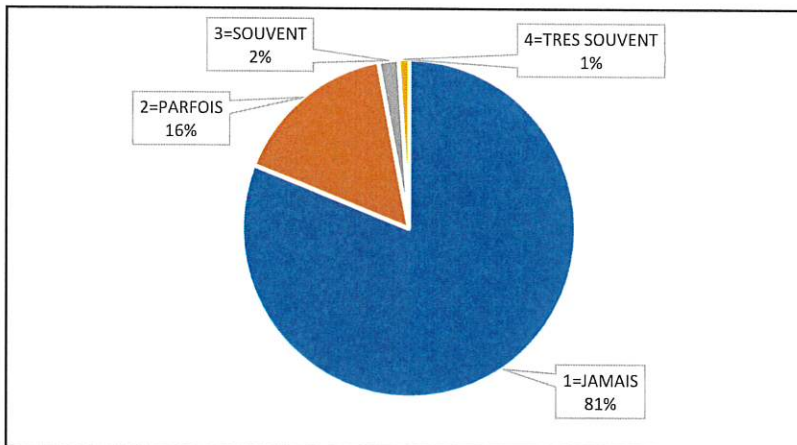
Q4 As-tu menti pour rester chez toi à cause de tes relations avec un ou plusieurs élèves ?



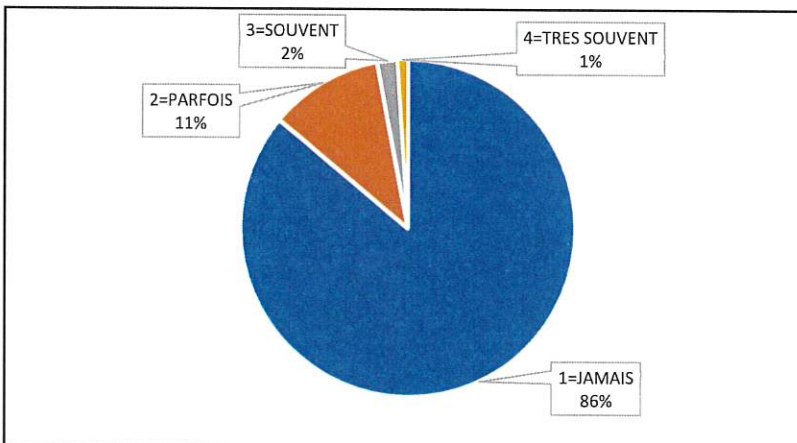
Q5 As-tu séché les cours à cause de tes relations avec un ou plusieurs élèves ?



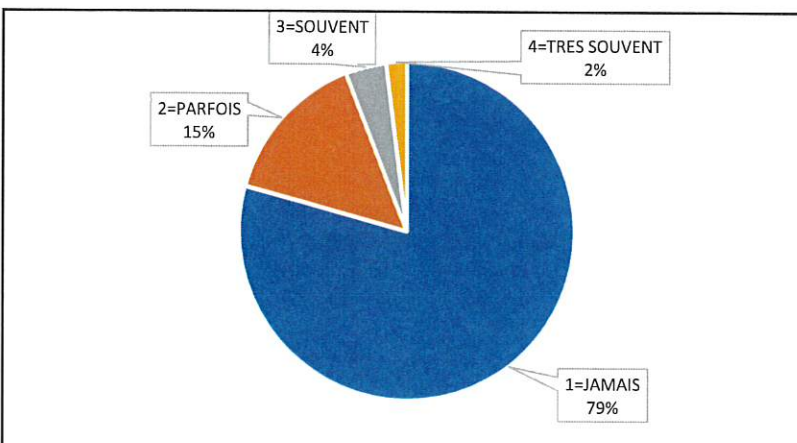
Q6 Es-tu exclu(e) des groupes de travail par un ou plusieurs élèves ?



Q7 Tes notes baissent-elles à cause de ce que tu vis au collège ?

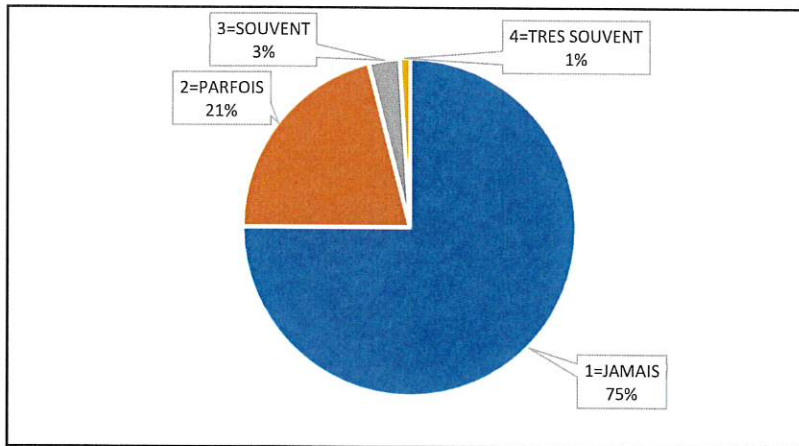


Q8 Te sens-tu démotivé(e) à cause de ce que tu vis au collège ?



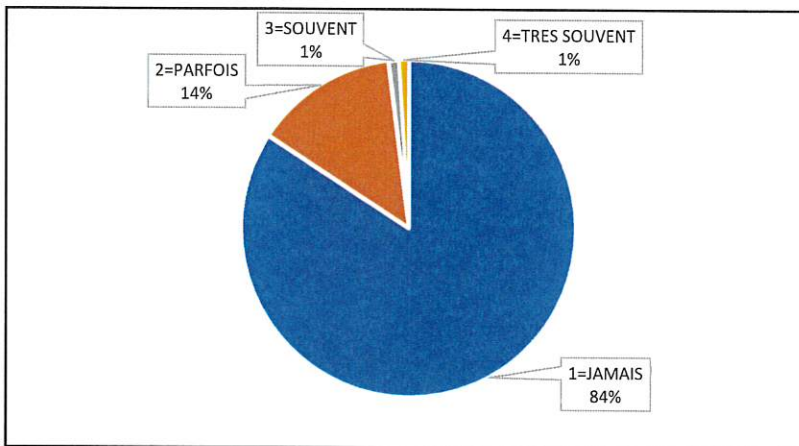
Q9

As-tu été mis(e) à l'écart dans la cour par un ou plusieurs élèves ?



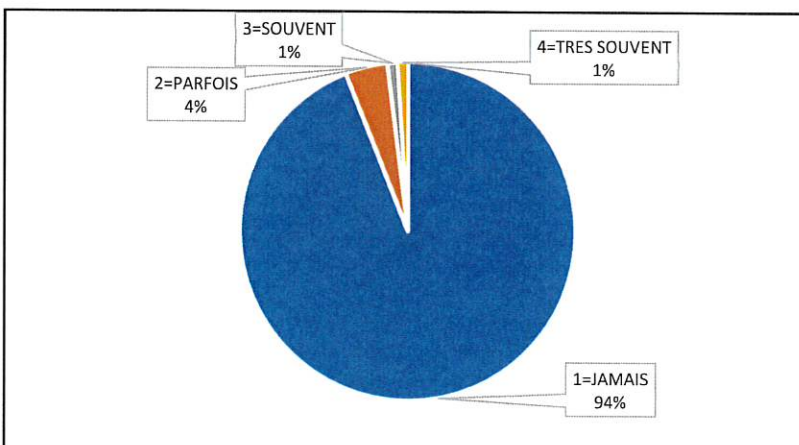
Q10

Manges-tu seul(e) à la cantine ?

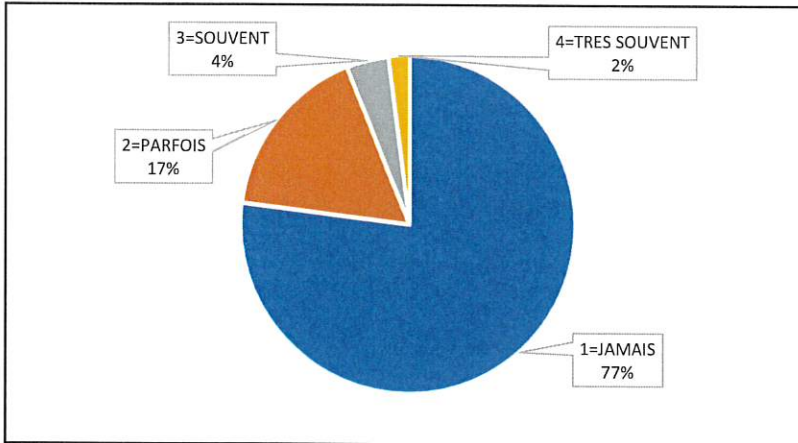


Q11

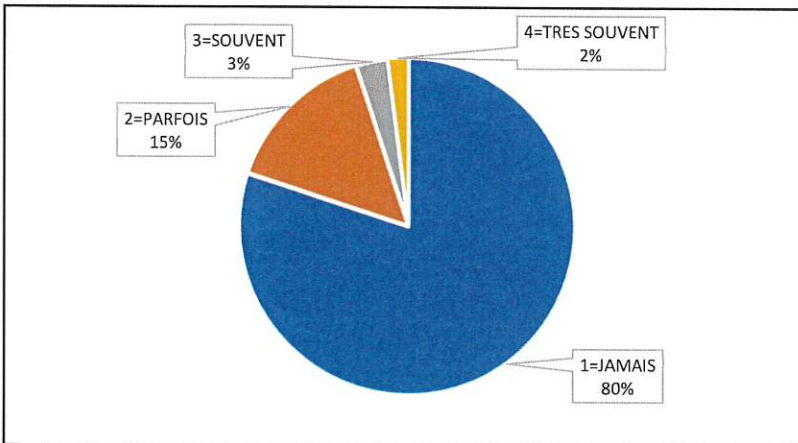
Est-ce qu'un ou plusieurs élèves t'empêchent de déjeuner tranquillement à la cantine ?



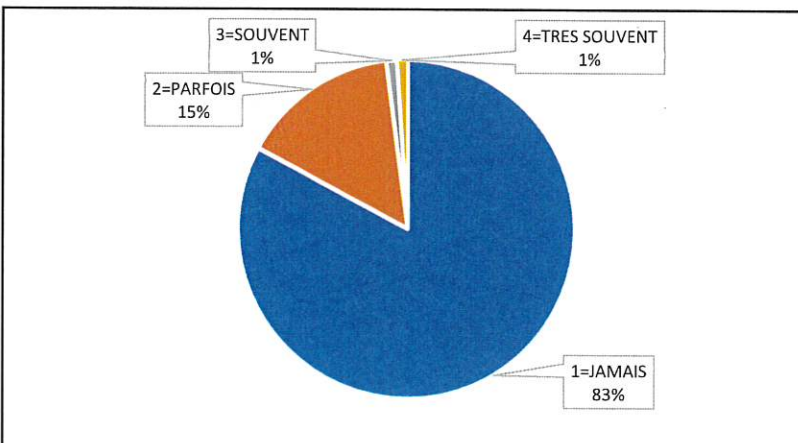
Q12 Est-ce qu'un ou plusieurs élèves se moquent de toi ou t'insultent (par exemple, à propos de ton physique, de tes origines, de tes croyances ou de ton orientation sexuelle) ?



Q13 Est-ce qu'un ou plusieurs élèves font courir des rumeurs sur toi ?

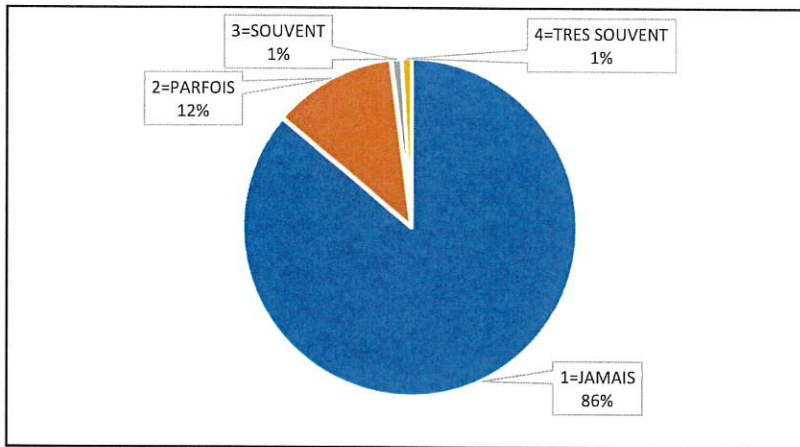


Q14 Est-ce qu'un ou plusieurs élèves te rabaisent ou t'humilient ?



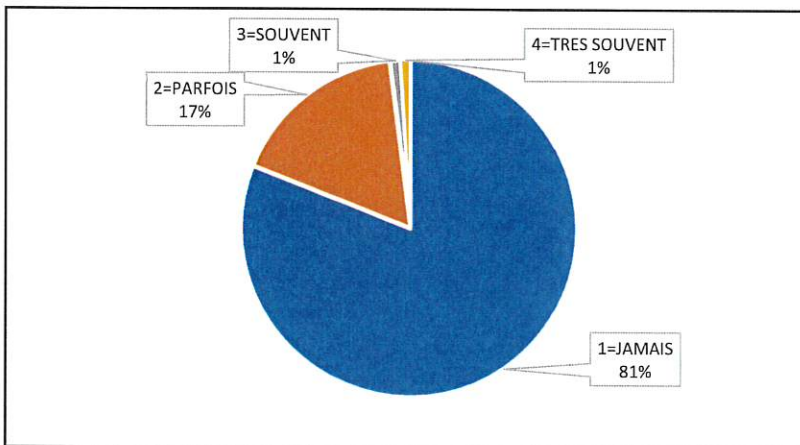
Q15

Est-ce qu'un ou plusieurs élèves t'ont déjà menacé(e) ?



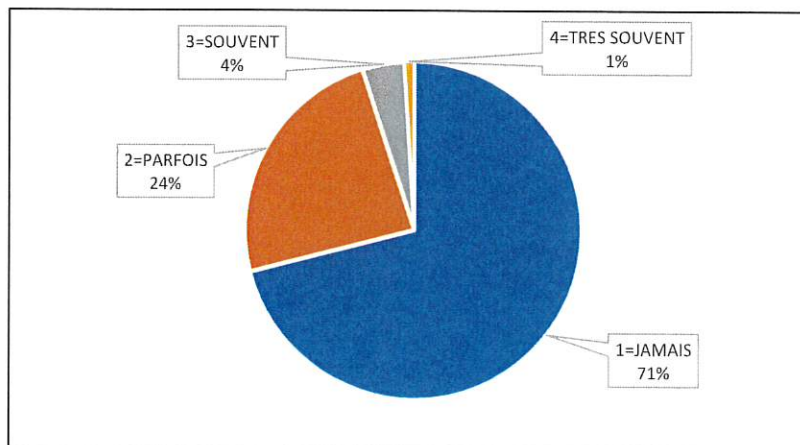
Q16

T'es-tu bagarré(e) avec un ou plusieurs élèves ?



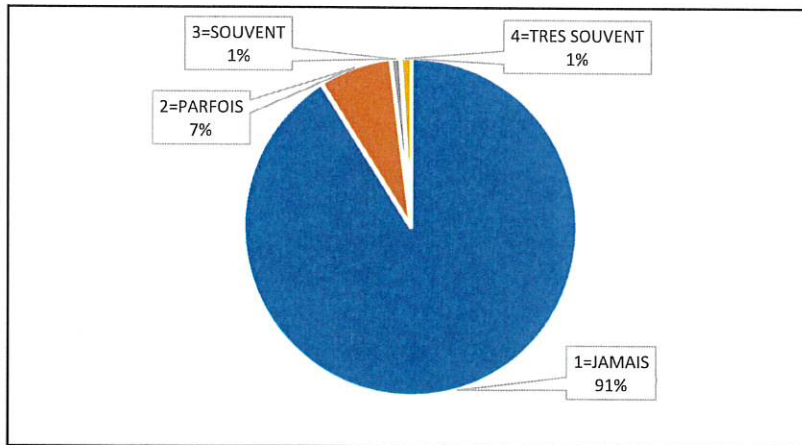
Q17

Est-ce qu'un ou plusieurs élèves t'ont bousculé(e) volontairement ?



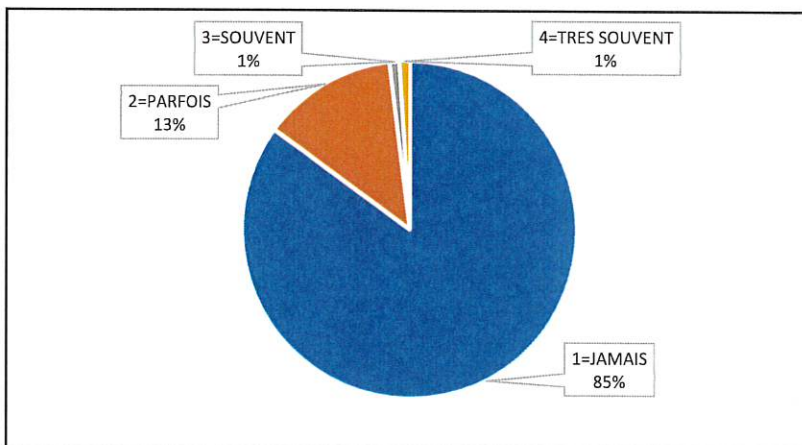
Q18

As-tu été agressé(e) physiquement par un ou plusieurs élèves ?



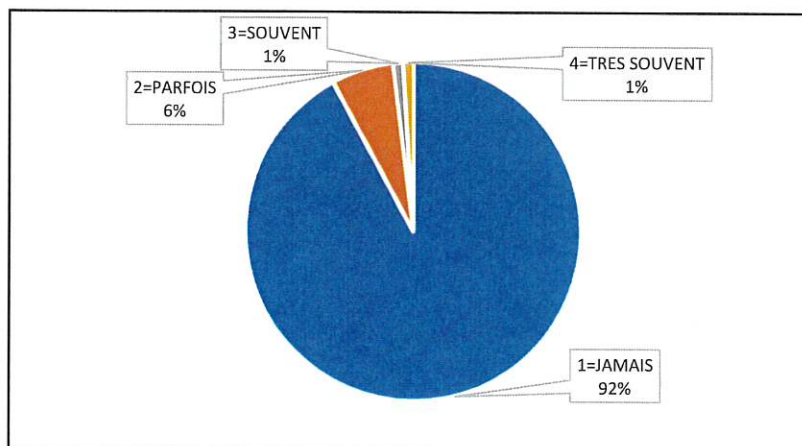
Q19

Est-ce qu'on t'a déjà menacé(e) de te voler ou t'a-t-on déjà volé des affaires personnelles ou scolaires ?

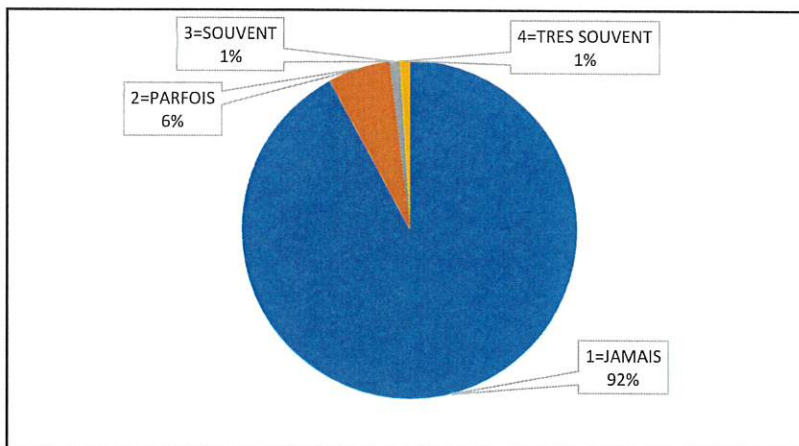


Q20

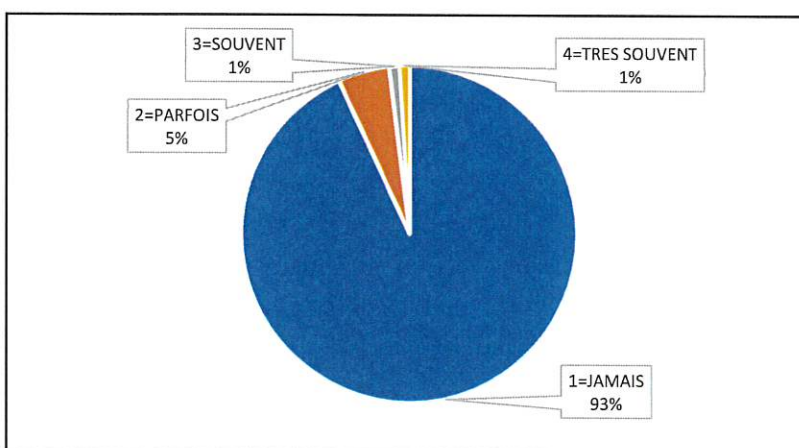
As-tu participé à un jeu qui te semble dangereux à la demande d'un ou plusieurs élèves ?



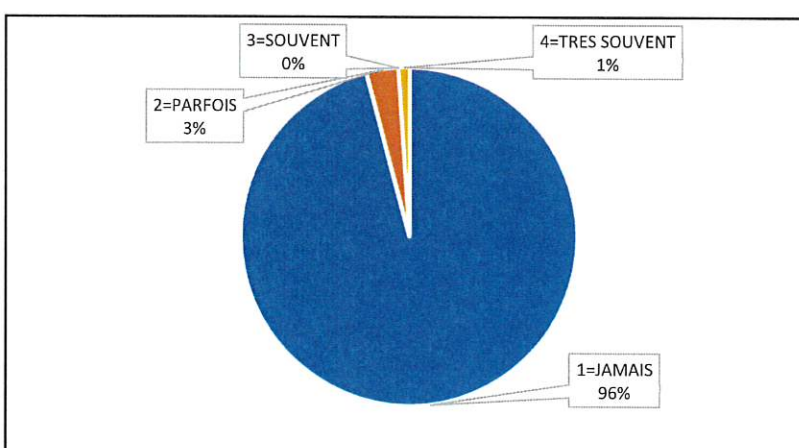
Q21 As-tu été embêté(e) aux toilettes ou dans les vestiaires par un ou plusieurs élèves ?



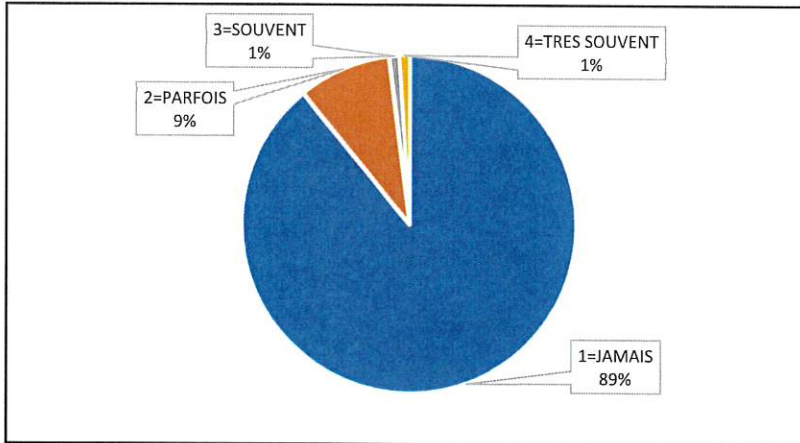
Q22 Est-ce qu'un ou plusieurs élèves ont essayé de te retirer tes habits ?



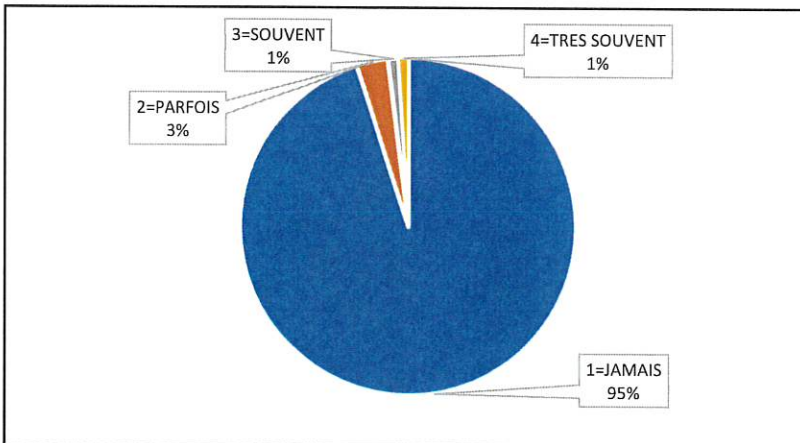
Q23 As-tu subi des violences à caractère sexuel (attouchements, baisers forcés, voyeurisme, etc.) de la part d'un ou plusieurs élèves ?



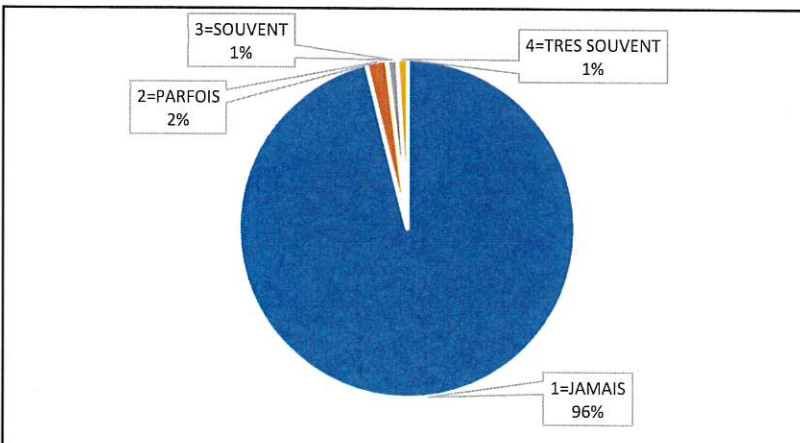
Q24 Reçois-tu ou as-tu vu des messages insultants ou menaçants te concernant d'un ou plusieurs élèves sur un téléphone portable, sur les réseaux sociaux ou sur une plateforme de jeux en ligne ?



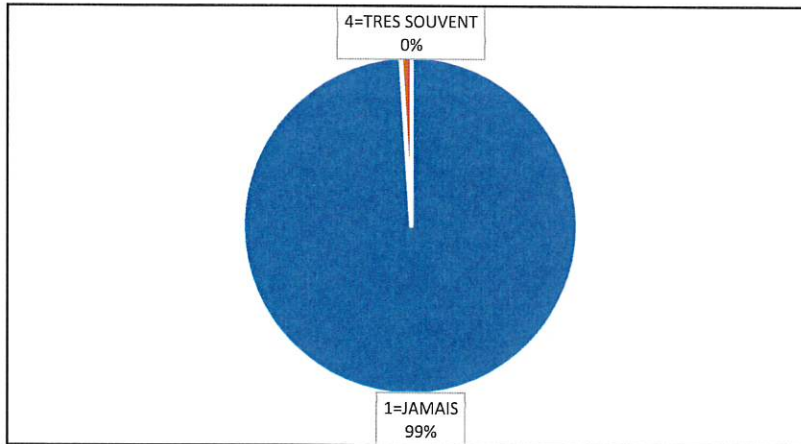
Q25 Des photos ou messages circulent-ils sur toi sans ton accord sur un téléphone portable, sur les réseaux sociaux ou sur une plateforme de jeux en ligne ?



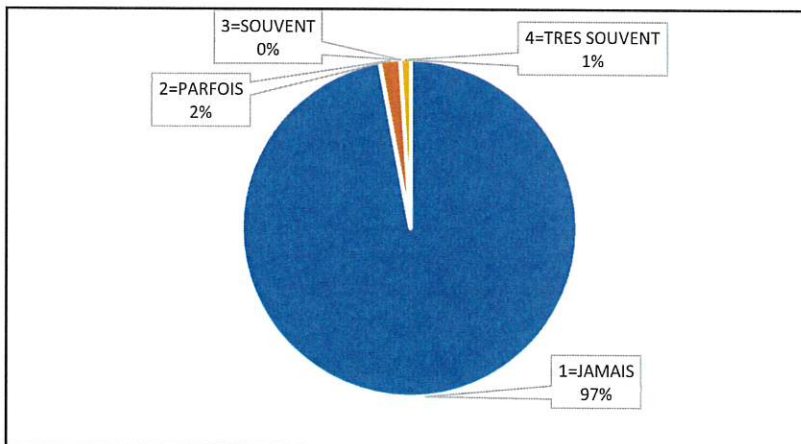
Q26 Es-tu victime d'insultes à caractère sexuel de la part d'un ou plusieurs élèves sur un téléphone portable, sur les réseaux sociaux ou sur une plateforme de jeux en ligne ?



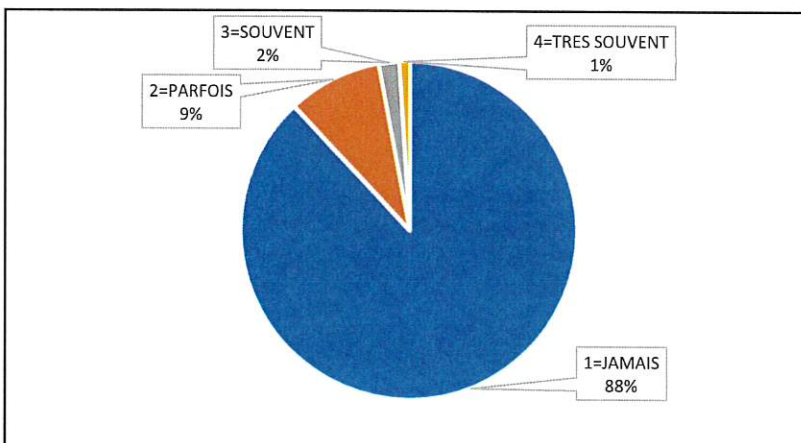
Q27 Des photos ou des vidéos intimes de toi circulent-elles sans ton accord sur un téléphone portable, sur les réseaux sociaux ou sur une plateforme de jeux en ligne ?



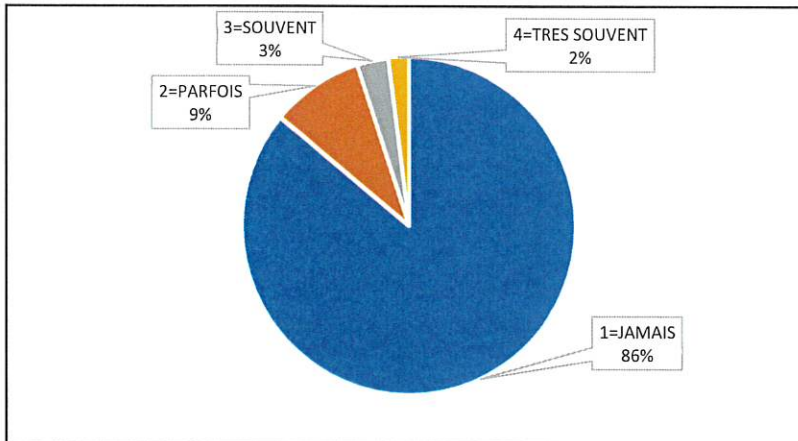
Q28 Tes coordonnées circulent-elles sans ton accord sur un téléphone portable, sur les réseaux sociaux ou sur une plateforme de jeux en ligne ?



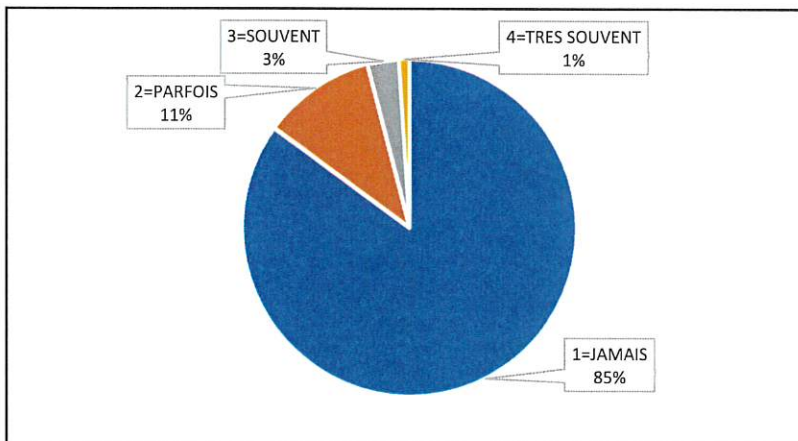
Q29 As-tu du mal à faire tes devoirs à cause de ce que tu vis au collège ?



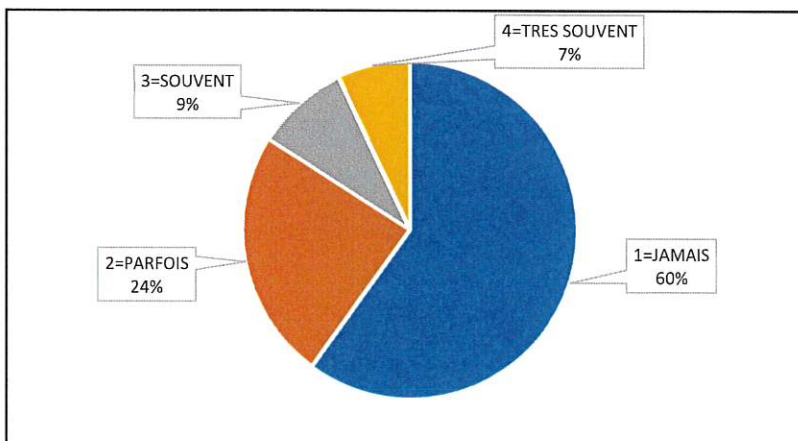
Q30 As-tu du mal à t'endormir ou fais-tu des cauchemars à cause de ce que tu vis au collège ?



Q31 As-tu mal au ventre ou à la tête à cause de ce que tu vis au collège ?

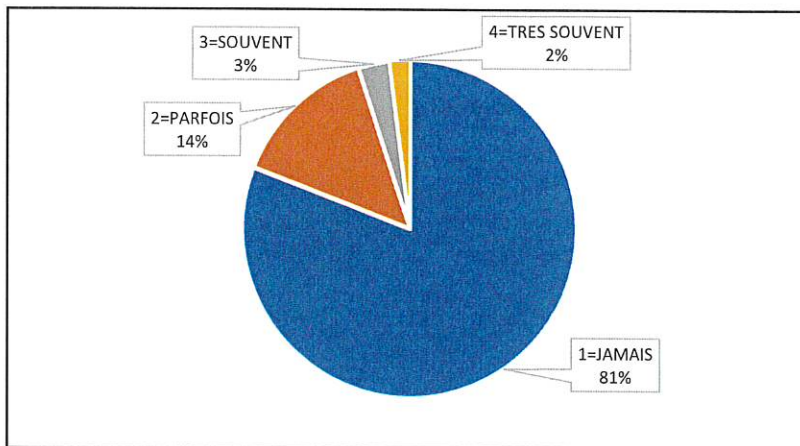


Q32 Te mets-tu en colère ou es-tu agressif(ve) sans savoir pourquoi ?



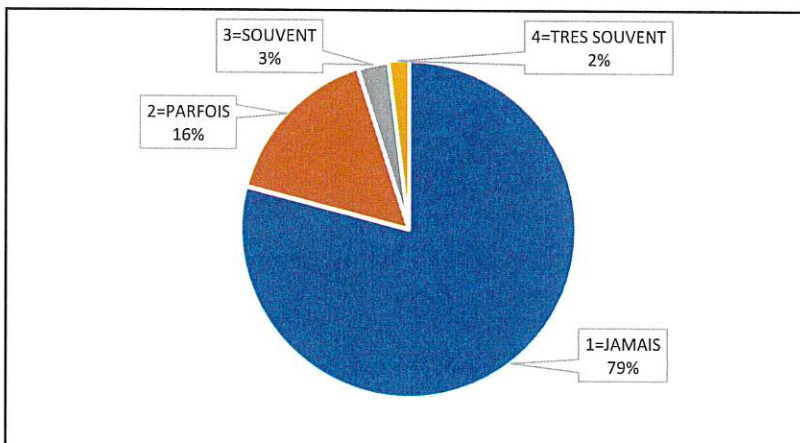
Q33

Est-ce que tu te sens triste à cause de ce que tu vis au collège ?



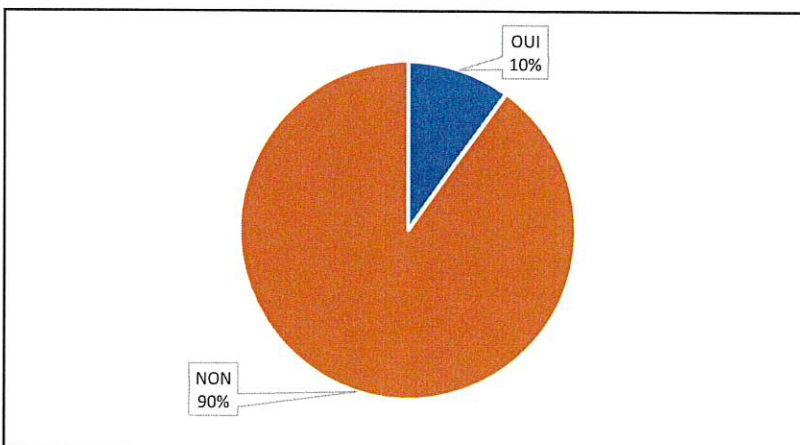
Q34

Est-ce que tu te sens seul(e) au collège ?



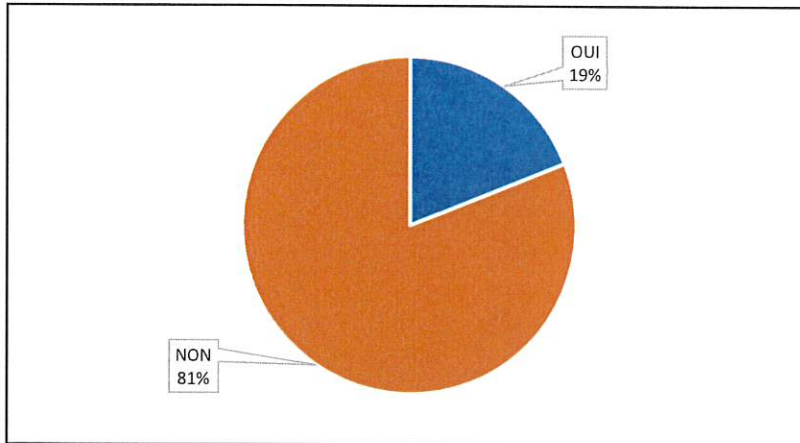
Q35

Est-ce toujours par le ou les mêmes élèves ?



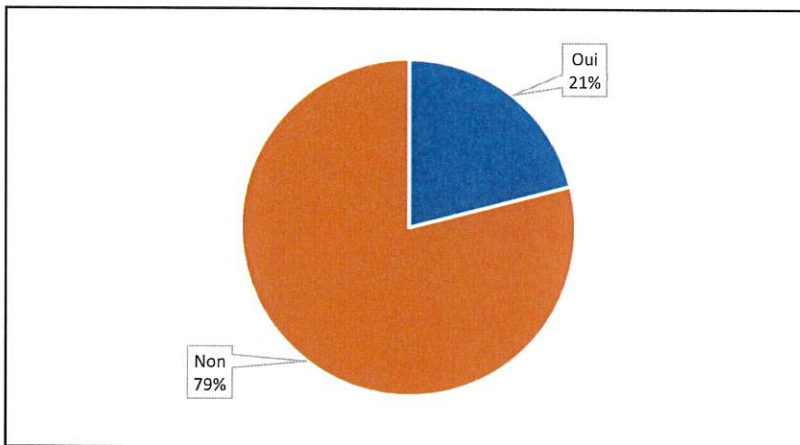
Q36

As-tu déjà demandé de l'aide à un(e) autre élève ?



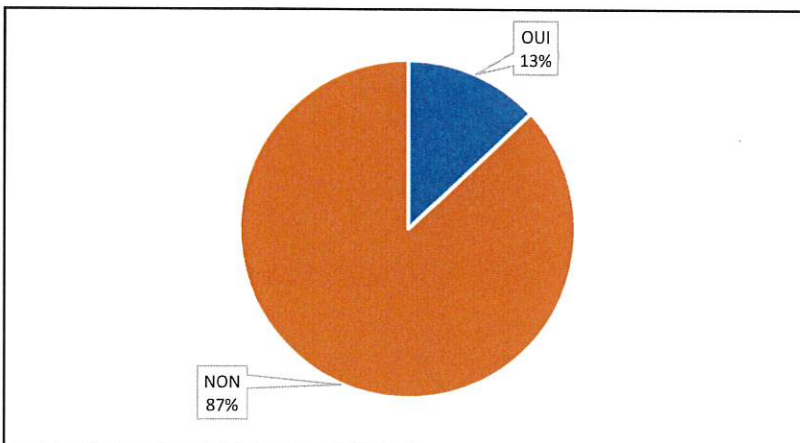
Q37

As-tu déjà demandé de l'aide à tes parents ?



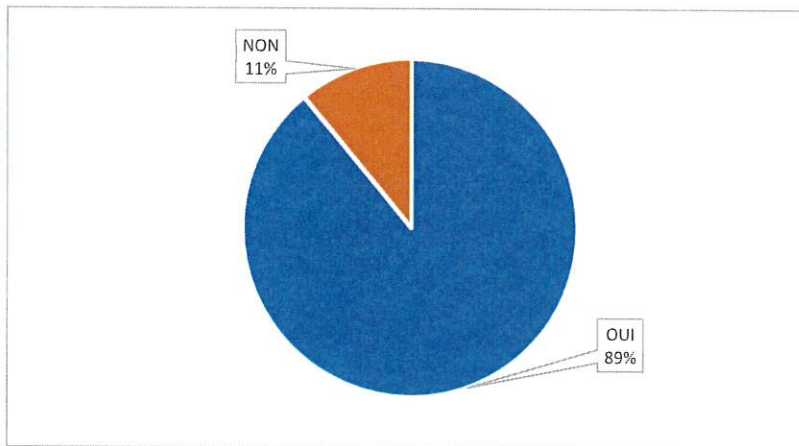
Q38

As-tu déjà demandé de l'aide au personnel éducatif ?



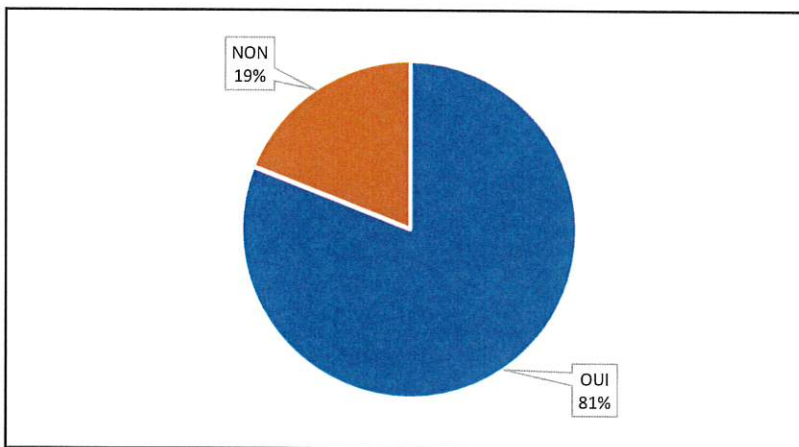
Q39

As-tu au moins un(e) ami(e) dans ton collège ?



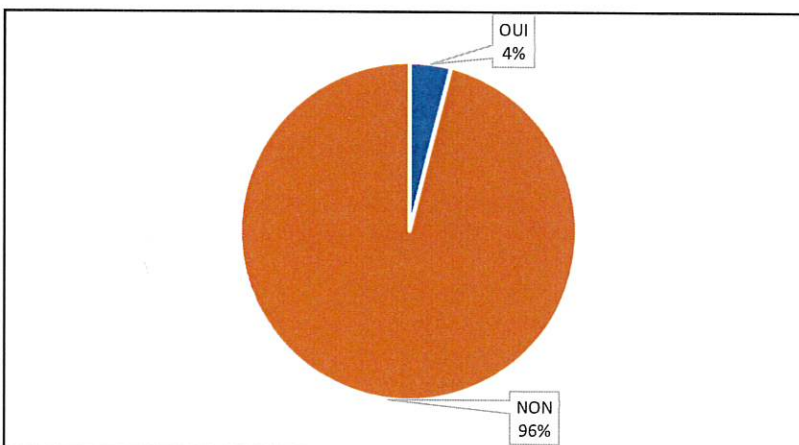
Q40

Connais-tu le numéro de téléphone contre le harcèlement 3018 ?

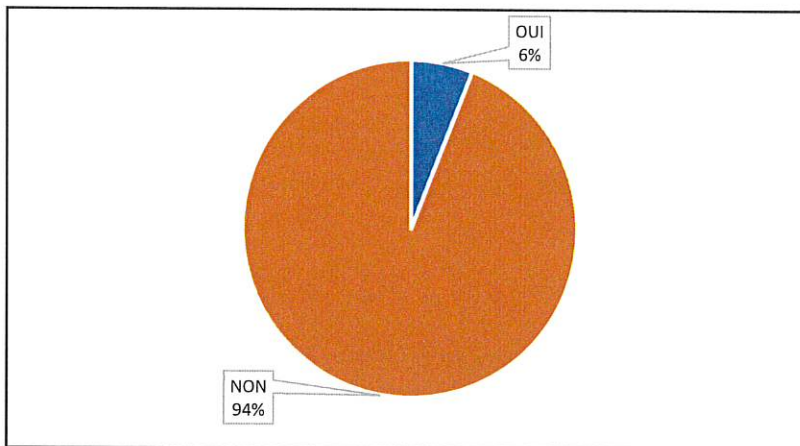


Q41

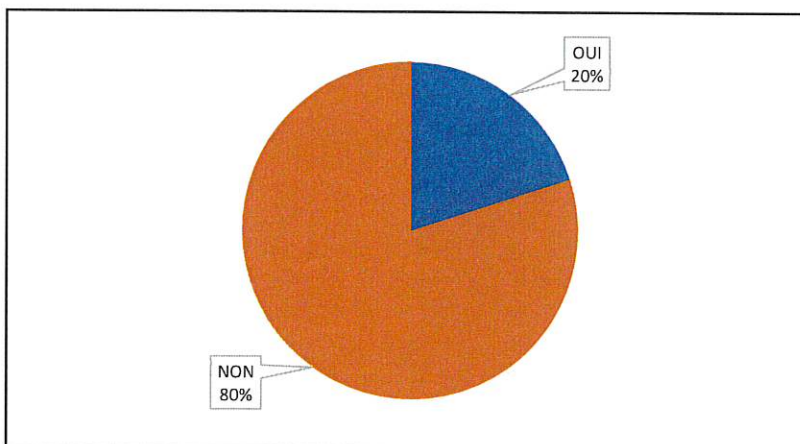
Si oui, as-tu déjà appelé ou as-tu eu l'intention de le faire ?



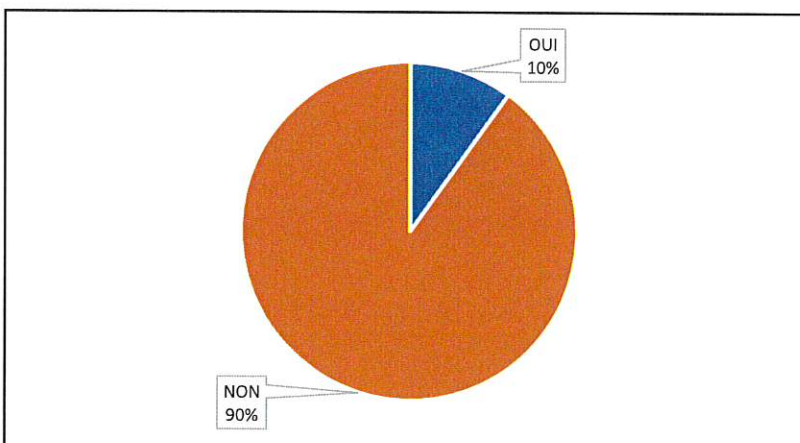
Q42 As-tu déjà, avec d'autres élèves, embêté un(e) autre élève en te moquant de lui ou d'elle, en répétant des rumeurs à son sujet, en le ou la bousculant ou en le ou la mettant à l'écart ?



Q43 Connais-tu un(e) élève harcelé(e) dans ton collège ?



Q44 Connais-tu un(e) élève harcelé(e) dans ta classe ?





PLAN RCD

Collège Jean Rostand

Neuville-de-Poitou

Les objectifs

- Limiter le nombre d'absences induit par le fonctionnement de l'institution et du collège
- Développer les RCD en privilégiant le pédagogique à l'occupationnel
- Garantir la continuité pédagogique

Diagnostic des besoins à partir des chiffres 2022-2023

2793 h – 9,3 %

Nb heures de cours
non assurées

1776 h

Absences
personnelles

444,5 h

Formations

444,5 h

Sorties et
voyages

9 h

Convocations
pour examens

119 h

Réunions
internes et
externes

902 h – 32,3 %

Remplacées

Les modalités de mise en œuvre

- L'engagement dans le dispositif de RCD se fait exclusivement **sur la base du volontariat**. Le chef d'établissement recense les professeurs volontaires pour effectuer du RCD en signant un Pacte ou avec une rémunération en HSE. Il est possible de signer un Pacte RCD à tout moment dans l'année
- En cas d'absence d'un enseignant, l'équipe de direction sollicite par mail, en priorité les professeurs volontaires de l'équipe pédagogique
- Un RCD est prioritairement assuré sous la forme d'heures d'enseignement
- Le remplacement est saisi dans Pronote au moins 48 heures avant la date du remplacement. Les élèves et leur famille en sont ainsi avertis

Les modalités d'évaluation

**Date mise
en place**

**Septembre
2023**

**Bilan
anonyme**

**Fin d'année
en CA**

**Critères de
réussite**

Réduction du
nombre d'absences
générées par
l'institution et le
collège

+

Augmentation du
pourcentage
d'heures remplacées

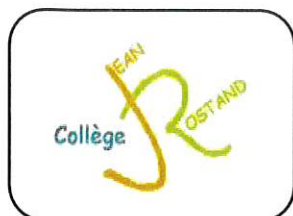
**Indicateurs
de suivi**

Nb abs courte
durée

+

Nb RCD effectués

Version rédigée du RCD



PROTOCOLE RELATIF AU REMPLACEMENT DE COURTE DURÉE

Année scolaire 2023-2024

OBJECTIFS

La continuité du service public étant un principe à valeur constitutionnelle dont découle la continuité d'enseignement énoncée à [l'article L 912-1 du Code de l'éducation](#), le collège Jean Rostand se dote d'un plan relatif au remplacement de courte durée (RCD), conformément aux obligations réglementaires définies par le [décret n° 2023-732 du 8 août 2023](#).

Le protocole vise à établir les principes qui encadrent la mise en œuvre du protocole de remplacement de courte durée afin de minimiser le nombre d'heures d'enseignement non assurées. Il est mobilisé pour l'ensemble des absences d'une durée inférieure ou égale à deux semaines. Il se décline de manière opérationnelle afin de faciliter la circulation de l'information, la rémunération des personnels qui assurent un enseignement complémentaire et l'établissement de bilans réguliers.

Qui peut réaliser un Remplacement de Courte Durée ?

L'ensemble des professeurs et des personnels éducatifs, à l'exception des stagiaires, peut contribuer au remplacement de courte durée. Cette disposition est également valable pour les professeurs documentalistes et les professeurs à temps partiels ou déchargés.

Comment sont définies les priorités ?

- En cas d'absence d'un enseignant, l'équipe de direction sollicite, par messagerie électronique, en priorité les professeurs volontaires de l'équipe pédagogique. Nonobstant, le créneau horaire du cours annulé peut être proposé à un professeur disponible sur ce créneau.
- Les remplacements de courte durée sont prioritairement assurés sous la forme d'heures d'enseignement. Toutefois, pour assurer effectivement les heures prévues à l'emploi du temps des élèves, des séquences pédagogiques peuvent être organisées au moyen d'outils numériques. Ces séquences pédagogiques peuvent être encadrées par des assistants d'éducation.
- Le remplacement est saisi sur le cours annulé dans l'outil Pronote au moins 48 heures avant la date du remplacement. Les élèves et leur famille en sont ainsi avertis.

Quelles sont les heures d'enseignement susceptibles d'être remplacées ?

L'ensemble des heures obligatoires d'enseignement qui figurent à l'emploi du temps des élèves sont susceptibles de faire l'objet d'un remplacement, y compris les heures en effectif réduit.

Quelles activités sont proposées en remplacement de courte durée ?

L'usage des heures remplacées est laissé à la discrétion du professeur dans le respect de sa liberté pédagogique.

Modalités de mise en œuvre du pacte

- Les remplacements seront uniquement effectués au sein du collège.
- Délai de prévenance : 48h minimum.

Rémunération des heures de RCD

Attributaires d'un Pacte : 1 250 euros bruts défiscalisés et désocialisés par part fonctionnelle octroyée pour une mission de 18h.

Non attributaires d'un Pacte : Heures Supplémentaires Effectives (HSE) également défiscalisées et désocialisées.

Modalités de validation et d'évaluation du plan RCD

- Le présent protocole entrera en vigueur après présentation au conseil d'administration et validation par les autorités académiques.
- L'équipe de direction dresse un tableau de bord du remplacement de courte durée dans son établissement et réalise un bilan synthétique présenté deux fois par an au conseil d'administration. Plus précisément, un point d'étape sera prévu en janvier/février et un bilan sera présenté de manière anonyme en fin d'année scolaire.
- Les critères de réussite de ce plan sont les suivants : la réduction du nombre d'absences générées par le fonctionnement de l'établissement et l'augmentation du pourcentage d'heures remplacées parmi les heures manquées.
- Pour évaluer ce plan, nous nous appuyerons sur les indicateurs suivants : le nombre d'absences de courte durée et la nature de celles-ci, le nombre d'heures de RCD effectuées avec la nature du remplacement.



BILAN ETAPE

PLAN RCDD

Collège Jean Rostand

Neuville-de-Poitou

Les chiffres sur la période du 04 septembre au 22 décembre 2023

579,50 h – 4,6 %

Nb heures de cours
non assurées

325 h

Absences
personnelles

53 h

Formations

160,50 h

Sorties et
voyages

0 h

Convocations
pour examens

41 h

Réunions
internes et
externes

81,50 h – 14,1 %

Remplacées

CONSEIL PEDAGOGIQUE DU LUNDI 09 OCTOBRE 2023

REPARTITION DES IMP

MISSIONS

	2023-2024 NOMBRE D'IMP
COORDINATION EPS	1
COORDINATION AS	1
REFERENT CULTURE	0.5
RUPN	2
COORDINATION DEVOIRS FAITS	0.25
CHORALE	1
COORDINATION TECHNOLOGIE	1
LIAISON ECOLE/COLLEGE	0.5
CESCE	0.5
EDUCATION DEVELOPPEMENT DURABLE	0.5
DECROCHAGE SCOLAIRE	0.5
STAGE ET ORAUX DNB	0.5

TOTAUX :	9,25
----------	------